

Nom
Prénom
Corps
Fonction
Ecole de rattachement
Adresse postale
Courriel professionnel
N° téléphone

A _____, le ____/____/____

A **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

S/c de Monsieur/Madame l'Inspecteur/trice circonscription de

**Objet : demande d'annulation d'une décision de mouvement intra départemental -
recours administratif préalable**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Professeur des écoles, j'ai participé au mouvement intra départemental. À l'issue de cette phase, je suis **non-muté** / **muté sur mon vœu n° ...** (nommez le poste) / **muté à titre provisoire sur le poste** (nommez le poste).

Aujourd'hui, je sollicite de votre haute bienveillance une annulation de la décision de mouvement qui me concerne et demande une révision d'affectation à l'année sur un poste ... (définissez le type et/ou la géographie du poste qui pourrait vous être plus favorable), **au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984*.**

*Cette dernière précision est utile uniquement si vous êtes non-muté ou muté à titre provisoire lors de la phase complémentaire en ayant une situation familiale, une situation de handicap, une mesure de carte scolaire, une affectation en Rep/Rep+ ET si vous souhaitez mandater le SE-Unsa pour intervenir auprès de l'administration.

Rédigez ensuite un paragraphe sur la ou les raisons qui motivent votre demande d'annulation de la décision de mouvement (pensez à vous faire aider par les militants du SE-Unsa) :

- Erreur de barème
- Situation personnelle difficile
- Etc.

Les exemples ci-dessus ne sont ni exhaustifs ni exclusifs les uns des autres, bien au contraire.

Dans l'attente de votre réponse à ma requête, je reste disponible pour tout complément d'informations et je vous prie d'agréer, Monsieur l'IA-Dasen, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature

Pièces jointes

1.

2.

3...+ si vous le souhaitez : le mandatement du SE-Unsa

Votre demande doit être adressée, de préférence par LRAR, à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de votre département.

Une copie de ce courrier doit être envoyée à votre IEN actuel et/ou à l'IEN de la circonscription de votre affectation pour la rentrée à venir.